

N^o 102.

Monsieur

Mon incapacité et défaut de mes vis vivre aussy
par ces termes aueux tres humble permission je
vien supplier par ces termes. La substance de
la supplication faicte a son Altesse. Qui es afin
deu auoir une Lettre ~~conduite~~ a Monsieur Le
Ringraue pour conseruer nos village d'Eysen
Et fuiron le Conti^e lesquelles aueux nous ont
souffert diuerse rude retortions Et afin
qu'ensemble par la protection de sa dite Altesse
nous puissions entere en repos. Vuy conformement
aueux que vous plaise estre seruir
Honorer Monsieur Le Baron de Samargelle mon
marij. Vuy des dits lieux d'une sauee conduite
ij comprenant les deu village ij desolles ce
qu'elle masonda. Enij qu se matin despere
Monsieur aueux certainement entendu le mesme
de son Altesse, pour auoir reuerance tres humble
la despesche par fauorablement qu'elle sepuisse
de laquelle outre laquinte ordinaire je me
tien =



De Obligé. Et ne mangierai de recherche
les moyens de les reconnaître puisse que
Je suis

Monsieur

Lahaye le 2 février
1648

De bien humble et sincère serviteur
Marion de Schickel
Et de 50 en

Ense ces bruiillon la necessité mij force
et ne s'excuse ces petit fromage de nos Cartie
iij brinck pour un petit bruiillon, resté de ma provision apporta de la